

Article 75c du Règlement

Il doit se montrer énergique. Voilà pourquoi il doit invoquer les dispositions de l'article 75c du Règlement, et je n'ai certes pas d'excuses à présenter.

Des voix: Bravo!

M. Evans: Pour ce qui est du principe qui justifie le recours aux dispositions de l'article 75c du Règlement, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a prononcé plus tôt un long exposé—qu'il croit éloquent—concernant les circonstances dans lesquelles il serait opportun d'y recourir. En somme, il n'a pas d'objections à ce que le gouvernement invoque cet article du Règlement pour limiter la durée des débats lorsque le bill à l'étude avantage quelqu'un, tandis que dans les autres cas, il s'y oppose. Voilà qui va à l'encontre de ce qu'a dit mon honorable ami le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui tient mordicus à ce que le débat reste sur le plan du principe, sans tenir compte de la nature du bill. Il en a parlé tantôt. En fait, c'est lui qui a parlé tout de suite avant le député de Nepean-Carleton et qui a énoncé sans ambiguïté le principe sous-jacent à l'article 75c du Règlement; or, ce principe n'a strictement rien à voir avec la teneur du bill.

J'aimerais citer certaines autres remarques faites par le député de Nepean-Carleton lorsqu'il a pris la parole au sujet du bill C-20, pendant la 31^e législature. Le député a dit à l'époque qu'il était patient. Puis il a ajouté:

Je ne veux pas que les députés du parti libéral essayent d'employer un argument aussi faible qu'ils finiront par donner l'impression d'être coopératifs d'un côté et obstructionnistes de l'autre. Je tiens à ce qu'ils soient connus pour ce qu'ils sont en réalité—des obstructionnistes. Ils viennent de le prouver aujourd'hui.

Le député parlait de nos objections au fait que le gouvernement conservateur de l'époque invoque l'article 75c du Règlement à l'égard du bill C-20, qui concernait les crédits d'impôt pour intérêts hypothécaires et taxes foncières.

Enfin, j'aimerais lire une autre citation du député de Nepean-Carleton, que voici:

Je pense que l'opposition tentera d'abuser de la crédulité du public d'autres façons. Ils vont prétendre que le gouvernement leur a coupé l'herbe sous le pied; qu'ils n'ont pas eu suffisamment de temps pour nous livrer leurs commentaires éclairés sur cette mesure; que le gouvernement est tellement draconien qu'il abrège le débat sur le bill C-20. Je pense que le gouvernement s'est au contraire montré très généreux à l'endroit de l'opposition.

Ce discours a été prononcé après cinq jours de débat, et aujourd'hui, nous invoquons l'article 75c du Règlement après six jours de débat. J'exhorte le député de Nepean-Carleton à relire son propre discours et à retirer certaines remarques qu'il a faites au cours de son intervention aujourd'hui.

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur l'Orateur, je m'oppose à cette motion qui n'a rien à voir avec le pouvoir d'emprunt. Cette motion concerne la clôture.

Je tiens à dire dès le départ que je ne suis absolument, mais absolument, pas d'accord avec le député qui vient de parler. Je m'inquiète de plus en plus du fait que l'on ait couramment recours à la clôture sous le couvert de l'article 79c du Règlement.

M. Evans: Soixante-quinze.

M. Stewart: Le fait est que cela porte atteinte au droit de parole. Comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a dit cet après-midi, la légitimité de l'article 75c du Règlement n'est pas en question. Je me demande si les députés du gouvernement, qui sont tellement pressés d'appliquer la clôture dans cette Chambre, croient vraiment dans la charte des droits qu'ils préconisent pour les Canadiens.

La clôture était une mesure parlementaire rarement utilisée avant que le gouvernement actuel n'entre en fonctions. Déjà, il y a eu recours trois fois en cinq mois. Lorsque le rapport du comité de la constitution sera de retour, mardi, je pense, qu'arrivera-t-il? Sera-ce comme le dit la chanson: «Mr. Five by Five»? Y aura-t-il cinq recours à la clôture en cinq mois? Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) dit qu'il faudrait que le débat soit pertinent. Je pense que cinq sur cinq, c'est très pertinent, toute rhétorique mise à part. Si c'est de la rhétorique alors je suis tout à fait d'accord. On m'a empêché de prendre la parole au cours du débat sur le budget. Pourquoi? A cause du recours à la clôture. On m'a empêché d'exprimer mon opinion et celles de mes électeurs au cours du débat sur le projet de résolution constitutionnelle. Pourquoi? A cause, encore une fois, de la clôture.

Cet après-midi, le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré que ce ne sont pas les ministériels qui ont palabré devant la présidence lors de l'imposition de la clôture au débat sur la constitution. Il n'a alors rien saisi. Pourquoi a-t-on assisté à cette scène? Parce que ces gens ont été privés de leur droit, à titre de députés, de prendre la parole sur une question qui est probablement pour les Canadiens la plus importante jamais débattue depuis l'avènement de la Confédération.

Encore une fois, je dois subir des contraintes. J'ai beaucoup de choses à dire, mais au lieu des 40 minutes habituelles, je n'ai droit aujourd'hui qu'à 10 minutes. Je me demande—et j'invite d'ailleurs les députés d'en face à se poser aussi cette question—si nous allons assister un jour à la suppression de la liberté de parole dans cette enceinte. Verrons-nous le jour où des députés devront se contenter de poster leurs discours ou de les remettre au bureau du hansom pour les faire imprimer? Quel triste aperçu de ce que peut devenir une démocratie parlementaire quand un gouvernement se cache—et je dis bien se cache—derrière une motion de clôture pour éviter les projecteurs de l'examen et de la critique de l'opposition! Et il faut dire que ce gouvernement dispose d'une majorité!

Je suis venu à Ottawa pour être le porte-parole de mes commettants, ce qui me paraît être le sens de la démocratie. Je ne suis pas venu ici pour jouer au chien savant, selon l'idée exprimée par l'auteur de *The Backbencher*. Je ne suis pas venu pour rester assis à ne rien faire, si ce n'est pour voir un chef autocrate du parti libéral transformer notre pays en une république présidentielle et nous imposer sa conception personnelle de la constitution. Le siège que j'occupe est le bien le plus précieux que je puisse désirer. Je me flatte de siéger au tribunal de la plus haute instance du pays, et à moins que les trois «T» y changent quelque chose, il doit continuer à en être ainsi. Ces trois T sont le «traumatisme du traité Trudeau» autrement dit, la réforme de notre constitution.

La Chambre devrait être la personnification de la liberté de parole. Elle devrait être le symbole de tous ces droits fondamentaux qui nous sont devenus si sacrés dans ce grand pays qui est le nôtre. Je refuse pour ma part de rester là à ne rien faire et de me voir bâillonné par un premier ministre (M. Trudeau) qui n'a rien que du mépris pour le Parlement et qui ne s'en est pas caché. Il traite les députés de «nullités» et considère le Parlement comme un mal nécessaire, tandis qu'il va son petit bonhomme de chemin. Il traite le Parlement de la même façon qu'un marionnettiste traite ses pantins, et il a son propre polichinelle.